

Référence : C4 - C4.1 - 1 - MTPM



## Etude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Soutenir la mise en œuvre, au niveau pertinent, des solutions de prévention, de sensibilisation et d'information sur la bonne gestion des déchets

### ACTEUR ET TERRITOIRE



Métropole Toulon Provence Méditerranée  
107 Boulevard Henri Fabre, 83000 Toulon

#### Référent

Catherine MARQUET

Chargée de mission planification et ingénierie

[cmarquet@metropoletpm.fr](mailto:cmarquet@metropoletpm.fr)

Tél : 04 94 05 35 33

### CONTEXTE

La Métropole Toulon Provence Méditerranée a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite à la publication du décret ministériel 2017-1758 par transformation de la Communauté d'Agglomération initialement créée en 2002.

La compétence transport et traitement des ordures ménagères relève du Syndicat le SITATOMAT qui administre l'Unité de Valorisation Energétique, gère le transport, la collecte des Points d'Appoints Volontaires et a lancé plusieurs expérimentations de compostage ainsi que la distribution de composteurs individuels.

La Métropole gère la collecte des OMR et toutes les collectes en porte à porte ainsi que les hauts de quai des déchèteries. Le territoire s'étend sur 12 communes peuplées de 430 000 habitants environ, population en constante augmentation. Sa superficie est de 36 654 hectares et elle présente un linéaire de 200 km de côte jalonné de quelques îles et presqu'îles.

La Métropole TPM a souhaité réaliser une étude permettant l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et ainsi répondre à l'obligation réglementaire (décret n°2015-662 du 10 juin 2015) de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés.

### OBJECTIFS ET RESULTATS

#### Objectifs généraux

Cette étude a pour but d'établir un diagnostic de la situation sur le territoire de TPM, fixer des objectifs, cibler et proposer un calendrier prévisionnel des actions à mener pour atteindre ces objectifs, assurer son suivi et sa révision.

#### Objectifs quantitatifs

Objectifs de réduction SRADDET en 2025 :  
594kg/hab/an en partant de 632 kg/hab/an en 2019

## Résultats quantitatifs

Le Programme dure 6 ans, de 2022 à 2027 et comporte 17 actions qui doivent concourir à atteindre - 62kg/hab/an par rapport à 2010 de production de Déchets Ménagers et Assimilés, soit un ratio par habitant en 2027 de 570 kg de DMA. Le potentiel de réduction des actions a été évalué précisément et montre que les leviers financiers sont des moyens majeurs pour l'atteinte des objectifs. Ainsi le potentiel avec mise en place de la redevance spéciale pour les établissements hors ménages (DAE) et de la tarification incitative pour les ménages est de 152 kg/hab/an. Hors leviers financiers, le potentiel de réduction tombe à 65 kg/hab/an. En fin de période de 15 ans, loi Agec 2010-2030, le ratio des DMA/hab doit être de 546 kg.

## Résultats qualitatifs

Forte mobilisation des acteurs du territoire pendant les ateliers qui se sont déroulés en janvier 2020. La commission Consultative a été renouvelée en juin 2020, suite aux élections municipales de mars 2020. Le diagnostic a servi de base aux études ultérieures : DAE, concerto et constitue un socle solide de connaissance avec des fiches actions très détaillées.

## MISE EN ŒUVRE

### Description de l'action

LE PLPDMA PLANIFIE DES ACTIONS A MENER SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN LIEES A LA REDUCTION DES DECHETS (réduction à la source, consommation responsable)

Le diagnostic fait le point sur les caractéristiques socio-économiques du territoire et propose des gisements prioritaires car cela permet d'avoir une vue d'ensemble des produits sur lesquels agir, de hiérarchiser les actions et de quantifier les objectifs. En se basant sur les caractérisations réalisées en 2019 par le Syndicat, les priorités proposées sont : réduire les biodéchets collectés dans les OMR (28.6%), détourner les biodéchets par la gestion de proximité ; réduire les emballages (14.7%) par les mesures de prévention, réduire les cartons ondulés (8.3% des OMR), le papier bureautique et les publicités (8% des OMR), le textile (5% des OMR), et agir sur les autres gisements d'évitement (verre, emballages plastiques, papier carton de collecte sélective).

Une étude spécifique a été menée sur les déchets d'activités économiques : ainsi, sont collectés par le service public 60 000 tonnes d'assimilés, 1200 tonnes de papier, 700 tonnes de verre. Une évaluation de la production de biodéchets par secteur a été réalisée : les cantines scolaires produisent 500 tonnes/an de biodéchets, 250 tonnes pour les EPAHD et 600 tonnes pour les centres hospitaliers. Le Programme Local doit prendre en compte l'objectif du SRADDET de réduction de 10% des DND y compris les DAE et diviser par 2 la quantité de DAE collectés avec les ordures ménagères.

Un bilan des acteurs du territoire a été mené et de nombreux entretiens avec notamment les antennes communales se sont tenus afin de dresser le bilan des actions prévention déchets en cours. A l'issue, les thèmes des ateliers de travail ont été arrêtés et ces derniers se sont tenus en janvier 2020.

La validation des objectifs et des types d'actions est intervenue fin 2020 après les périodes confinement. Les réflexions des groupes de travail ont été classées selon les 10 axes de l'Ademe et les projets d'actions notés selon plusieurs critères : gisement d'évitement, rapidité de mise en œuvre, public cible, moyens humains nécessaires, coût. Ensuite un nouveau classement a été fait pour rendre le programme plus lisible, par type de flux.

Les actions retenues ont été développées et planifiées, les incidences techniques, les moyens humains et financiers ont été envisagés.

	<p>La phase de validation définitive a démarré à l'issue de la Commission Consultative d'octobre 2021, pour un vote d'adoption en assemblée métropolitaine en février 2022.</p>
Planning	<p>Le travail s'est déroulé sur 3 ans, soit une année de plus que prévu du fait de la crise sanitaire.</p> <p>La validation du PLPDMA élaboré par la commission en octobre 2021 s'est déroulée de novembre 2021 à janvier 2022 : présentation aux élus du Bureau Métropolitain début décembre, consultation du public décembre et janvier puis consultation des instances de MTPM.</p>
Année principale de réalisation	2021
Moyens humains	<p>0.25 ETP chargée de mission PLPDMA</p> <p>mission externalisée en bureau d'études un ingénieur et un technicien, chargés des rapports techniques et de l'animation des réunions,</p> <p>1 personne chargée du plan de communication</p>
Moyens financiers	72 660 euros TTC
Moyens techniques	Informatique, salles multiples pour la concertation
Partenaires mobilisés	Région Sud + Ademe+ antennes métropolitaines + tissu associatif + partenaires économiques + autres directions métropolitaines

## RETOURS D'EXPERIENCE ET REPRODUCTIBILITE

Facteurs de réussite	<p>Large consultation du territoire avec de multiples entretiens, ne pas hésiter à solliciter des organismes pertinents pour animer les tables rondes, s'appuyer sur un bureau d'études qui peut accéder à des ressources statistiques et bibliographiques de qualité, le relationnel avec le bureau d'études est important pour avoir de l'aide sur des sujets parallèles et complémentaires (économie circulaire, DAE). Enfin, si le bureau d'études est en capacité de s'adapter aux demandes des élus, c'est un plus.</p>
Difficultés rencontrées	<p>Nous n'avons pas eu de remarque du public lors de la consultation obligatoire et heureusement la Commission Consultative avait permis de recueillir les remarques des représentants des associations.</p>
Recommandations	<p>Multiplier les présentations auprès de la CCES, du Conseil de développement, des commissions internes avec les élus et toute autre instance pour faire connaître la démarche et entamer la sensibilisation.</p>